

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1828

10 août 2011

SOMMAIRE

Abelu S.A.	87705	BlueOrchard Loans for Development S.A.	87742
ABS Investments S.A.	87705	Boito Architectes S.à r.l.	87719
Affinia Luxembourg Finance S.à r.l.	87706	Bornan Investments S.à r.l.	87719
Ahorn BC	87705	Brock Berdorf GmbH	87719
Akta S.A.	87706	Bucephale S.A.	87719
Alabama S.A.	87706	Cadu S.à r.l.	87731
Albi Finance S.A.	87706	Casamance SA	87732
Alerio Capital Management	87717	Casamance SA	87732
Alexander Investment Group S.A.	87698	CB Capital S.A.	87732
Almacantar	87717	CCP II Berlin GP S.à r.l.	87733
Almasa S.A., SPF	87741	CCP II Berlin S.à r.l.	87733
ALM Global S.à r.l.	87719	CCP II Dusseldorf GP S.à.r.l.	87740
Alpha Transporting Transatlantique Inter- national S.A.	87698	CCP II Dusseldorf S.à.r.l.	87740
Alpha Transporting Transatlantique Inter- national S.A.	87698	CCP II Logistics S.à.r.l.	87740
Alpina Real Estate GP	87702	CCP II Netherlands S.à r.l.	87740
Alpina Real Estate GP I	87703	CCP II Office 1 Netherlands S.à.r.l.	87740
Alpina Real Estate GP II	87703	CCP II Office 3 S.à r.l.	87740
Amalthee S.A.	87703	Cebi-Aviation S.A.	87741
Anapurna S.à r.l.	87703	CFN (Management) S.à r.l.	87742
Angels S.à r.l.	87703	CFN (Management) S.à r.l.	87742
Aprisun S.A.	87703	Cheverny CEO Search S.A.	87742
Aramis S.A.	87704	Choco Chris	87743
Armada Capital SICAV SIF	87704	Cidron Diego S.à r.l.	87731
Arrechimmo S.A.	87704	Citafinance Sàrl	87743
Artuby SA	87704	Clear Vision International S.A.	87743
ASTC Participations S.A.	87741	Climatherme S.A.	87743
ASTC Participations S.A.	87705	Codralux S.A.	87743
Aviapartner Group S.A.	87741	Commercial Metals Company US (Luxem- bourg), S.C.S.	87744
Battlestar S.à r.l.	87733	Compagnie de Sécurité S.A.	87744
Beauvillon Holding S.A.	87718	Confiserie de Luxembourg s.à r.l.	87732
Beim Figaro S.à r.l.	87718	Cotton Connect Global S.à r.l.	87731
Betulla Financière S.A.	87718	Egerton S.à r.l.	87744
Betulla Financière S.A.	87718		

Alpha Transporting Transatlantique International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 66.042.

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086504/9.

(110097873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Alpha Transporting Transatlantique International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 66.042.

Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086505/9.

(110097874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Alexander Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 161.102.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, am dreizehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Leonie GREHTEN, mit dem Amtssitz in Luxembourg, (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCIENEN:

1.- Herr Sinan SAR, administrateur de sociétés, geboren in Luxemburg, am 5. Juni 1980, mit Berufsanschrift in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Aktiengesellschaft, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Titel I. - Name - Sitz - Zweck - Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "Alexander Investment Group S.A." gegründet (hiernach die "Gesellschaft"), welche durch die jeweiligen Gesetzesbestimmungen sowie die gegenwärtigen Statuten (die "Statuten") geregelt wird.

Die Gesellschaft kann einen Alleinigen Aktionär (der Alleinige Aktionär) oder mehrere Aktionäre haben. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Aberkennung der bürgerlichen Rechte, die Zahlungsunfähigkeit, die Liquidation oder den Konkurs des Alleinigen Aktionärs aufgelöst.

Jeder Verweis auf die Aktionäre in der Satzung der Gesellschaft (die Satzung) ist ein Verweis auf den Alleinigen Aktionär der Gesellschaft im Falle wo die Gesellschaft nur einen Alleinigen Aktionär hat.

Art. 2. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung aller Aktivitäten die direkt oder indirekt mit dem Erwerb von Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, in welcher Form auch immer diese gegründet sein mögen, zusammenhängen, sowie die Verwaltung, Geschäftsleitung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines aus Vermögenswerten jeglicher Herkunft zusammengestellten Portfolios verwenden, zum Erwerb von Vermögensgegenständen jeglicher Art, zur Investition in solche Vermögenswerte und zu deren Verkauf, seien diese materieller oder immaterieller, beweglicher oder unbeweglicher Natur, insbesondere, Wertpapierportfolios jeglicher Herkunft. Sie kann ihre Mittel einsetzen, um sich an der Gründung, dem Erwerb, der Entwicklung und Kontrolle jeglichen Unternehmens zu beteiligen, um Wertpapiere durch Einlage, Zeichnung oder im Wege einer Kaufoption zu erwerben, durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Weise darüber zu verfügen und sie weiterzuentwickeln.

Die Gesellschaft darf sich Finanzmittel und Kredite jeder Art beschaffen, nicht jedoch öffentliche Anleihen begeben.

Sie darf allein im Wege der nicht öffentlichen Ausgabe, Schuldverschreibungen, Anleihen, Schuldscheine sowie jede Art von Namenspapieren begeben. Die Gesellschaft kann ebenso Kredite an ihre Tochtergesellschaften und Schwester-gesellschaften vergeben, dies auch dann, wenn sie entsprechende Mittel durch einen Kredit oder die Ausgabe von Wertpapieren bezieht.

Die Gesellschaft darf Dritten Garantien und Sicherheiten gewähren, um ihre Verpflichtungen und die der Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält und die Verpflichtungen der Gesellschaften, die derselben Unternehmensgruppe angehören, zu besichern; außerdem darf sie diese Gesellschaften unterstützen, indem sie unter anderem bei deren Verwaltung und Entwicklung sowie der Verwaltung und Entwicklung deren Portfolios unterstützt und sie finanziell durch Kredite, Darlehen und Garantien absichert. Sie darf ihre Aktiva ganz oder teilweise verpfänden, abtreten, belasten oder auf jede andere Art und Weise besichern.

Die Gesellschaft kann alle Aktivitäten kommerzieller, industrieller und finanzieller Art, die Rechte an beweglichen oder unbeweglichen Gegenständen betreffen, ausführen, soweit sie in Zusammenhang mit ihrem Gesellschaftszweck stehen oder ihrer Entwicklung forderlich sind.

Die Gesellschaft darf außerdem auf eigene Rechnung in Luxemburg und im Ausland Immobilien erwerben und veräußern, und sie darf alle Aktivitäten, die im Zusammenhang mit Immobiliengeschäften stehen, ausführen, unter anderem direkte oder indirekte Beteiligungen an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften halten, deren Hauptzweck der Erwerb und die Veräußerung, aber auch die Verwaltung, Vermietung von Immobilien und die Durchführung von Bauprojekten ist.

Die Gesellschaft ist eine Beteiligungsgesellschaft (*société de participations financières (SOPARFI)*).

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats kann die Gesellschaft Filialen, Zweigniederlassungen, Agenturen oder Verwaltungssitze sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Titel II. - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von jeweils einhundert Euro (100,- EUR).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den gleichen Bedingungen wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und gemäß den darin festgelegten Bedingungen, ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Aktien lauten auf den Namen oder auf den Inhaber oder teils auf den Namen und teils auf den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, vorbehaltlich gegenteiliger gesetzlicher Bestimmungen.

Am Gesellschaftssitz wird ein Register der Namensaktien geführt, in welches jeder Aktionär Einblick hat, und welches die in Artikel 39 des Gesetzes vorgesehenen Angaben enthält. Das Eigentum der Namensaktien wird durch Eintragung in das Register festgestellt. Über die Eintragung in das Register werden Zertifikate ausgestellt, welche von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder im Fall eines Alleinverwalters, von diesem unterzeichnet werden.

Die Inhaberaktie wird von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder im Fall eines Alleinverwalters, von diesem unterzeichnet werden. Die Unterschrift kann entweder handschriftlich, gedruckt oder mittels eines Stempels angebracht werden.

Eine der Unterschriften kann jedoch von einer durch den Verwaltungsrat delegierten Person angebracht werden. In diesem Fall muss sie handschriftlich sein. Eine beglaubigte Kopie des Beschlusses, welcher die Delegation an eine Person enthält welche nicht Mitglied des Verwaltungsrats ist, wird vorher gemäß Artikel 9 Absatz 1 und 2 des Gesetzes, hinterlegt.

Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo das Eigentum einer Aktie ungeteilt, aufgeteilt oder strittig ist, müssen die Personen, welche ein Recht auf diese Aktie beanspruchen, einen einzigen Bevollmächtigten benennen der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt. Die Gesellschaft hat das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis eine einzige Person der Gesellschaft gegenüber als Eigentümer bestimmt worden ist.

Titel III. - Generalversammlung der Aktionäre Beschlüsse des einzigen Aktionärs

Art. 7. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Falls die Gesellschaft einen einzigen Aktionär hat, so übt dieser die Rechte der Generalversammlung aus.

Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie kann ebenfalls einberufen werden auf Wunsch von Aktionären welche mindestens ein Zehntel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die jährliche Generalversammlung tritt am 2. Montag des Monats Juni jeden Jahres um 16.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft oder an jedem anderen im Einberufungsschreiben genannten Ort im Großherzogtum Luxemburg zusammen.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Andere Versammlungen der Aktionäre können an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Zeitpunkt und Ort stattfinden.

Das gesetzlich vorgesehene Quorum und die Fristen regeln die Einberufung und die Führung der Versammlungen, vorbehaltlich gegenteiliger Bestimmungen der Satzung.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen teilnehmen indem er per Brief, Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax eine andere Person als seinen Bevollmächtigten bestimmt.

Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen von Gesetzes wegen oder aufgrund dieser Satzung werden die Beschlüsse auf der Hauptversammlung mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anleger gefasst.

Der Verwaltungsrat kann alle anderen von den Aktionären zu erfüllenden Bedingungen festlegen um an den Versammlungen teilzunehmen.

Falls alle Aktionäre bei einer Versammlung anwesend oder vertreten sind, und falls sie erklären die Tagesordnung zu kennen, kann die Versammlung ohne Einberufung abgehalten werden.

Die im Rahmen einer Versammlung gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll festgehalten welches von den Mitgliedern des Büros und den Aktionären, welche dies verlangen, unterzeichnet wird. Falls die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, werden dessen Beschlüsse ebenfalls in einem Protokoll festgehalten.

Die Teilnahme der Aktionäre an den Versammlungen kann per Visiokonferenz oder durch Kommunikationsmittel erfolgen welche ihre Identifizierung ermöglichen. Solche Mittel müssen technischen Charakteristika genüge leisten, welche die tatsächliche Teilnahme an der Versammlung, deren Beschlüsse kontinuierlich übertragen werden, garantieren. Die Teilnahme an einer Versammlung durch solche Mittel kommt einer persönlichen Teilnahme gleich.

Titel IV. - Verwaltungsrat

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht. Falls die Gesellschaft jedoch nur einen einzigen Aktionär zählt oder, falls anlässlich einer Hauptversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur noch einen einzigen Aktionär zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein (1) Mitglied beschränkt werden bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung, welche die Existenz von mehreren Aktionären feststellt.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt welche ihre Anzahl, ihre Vergütung und ihre Amtszeit festsetzt. Die Verwaltungsratsmitglieder werden für eine Höchstdauer von sechs (6) Jahren ernannt bis zur Wahl ihrer Nachfolger.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gewählt.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann jederzeit mit oder ohne Grund durch Beschluss der Generalversammlung abberufen werden.

Falls der Posten eines Verwaltungsratsmitglieds durch Tod, Rücktritt oder anderswie unbesetzt ist, kann dieser freie Sitz, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, provisorisch bis zur nächsten Hauptversammlung besetzt werden.

Art. 10. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen und er kann ebenfalls einen stellvertretenden Vorsitzenden wählen. Er kann ebenfalls einen Sekretär wählen, welcher nicht Verwaltungsratsmitglied sein muss, und welcher mit der Abfassung der Protokolle der Verwaltungsratssitzungen und der Generalversammlungen betraut ist.

Der Verwaltungsrat tritt auf Einberufung des Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern an dem in der Einberufung festgesetzten Ort zusammen.

Der Vorsitzende führt den Vorsitz aller Generalversammlungen und Verwaltungsratssitzungen; im Fall seiner Abwesenheit kann die Generalversammlung oder der Verwaltungsrat mit Stimmenmehrheit der anwesenden Personen pro tempore ein anderes Verwaltungsratsmitglied bestimmen um den Vorsitz der Versammlungen zu übernehmen.

Jede Verwaltungsratssitzung wird, durch schriftlichen Bescheid mindestens vierundzwanzig Stunden im voraus einberufen, außer im Dringlichkeitsfall, wobei dann die Art und die Gründe der Dringlichkeit im Einberufungsbescheid angegeben werden müssen. Es kann auf den Einberufungsbescheid verzichtet werden, falls jedes Verwaltungsratsmitglied hierzu per Brief, Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder anderem gleichwertigen Kommunikationsmittel sein Einverständnis gegeben hat. Eine spezielle Einberufung ist nicht erforderlich bei Verwaltungsratssitzungen welche an einem vorher durch Beschluss des Verwaltungsrats festgesetzten Zeitpunkt und Ort stattfinden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an den Versammlungen teilnehmen indem er per Brief, Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax ein anderes Verwaltungsratsmitglied als seinen Bevollmächtigten bestimmt.

Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere seiner Kollegen vertreten.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an den Sitzungen kann per Visiokonferenz oder durch Kommunikationsmittel, welche ihre Identifizierung ermöglichen, teilnehmen. Solche Mittel müssen technischen Charakteristika genüge leisten, welche die tatsächliche Teilnahme an der Verwaltungsratssitzung, deren Beschlüsse kontinuierlich übertragen werden, garantieren. Die Teilnahme an einer Versammlung durch solche Mittel kommt einer persönlichen Teilnahme gleich.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst. Bei Stimmgleichheit, entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann einstimmig Beschlüsse per Rundschreiben fassen, wobei die Zustimmung mittels eines oder mehrerer Schriftstücke, Brief, Telefax oder jedem anderen ähnlichen Kommunikationsmittel erfolgt, wobei das Ganze zusammen das Protokoll darstellt, welches als Beweis des gefassten Beschlusses dient.

Art. 11. Die Protokolle aller Verwaltungsratssitzungen werden vom Vorsitzenden unterzeichnet oder, im Fall seiner Abwesenheit, durch den stellvertretenden Vorsitzenden oder durch zwei Verwaltungsratsmitglieder. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle welche bei Gericht oder anderswo dienen sollen werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Art. 12. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Falls die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, so übt dieses die Befugnisse des Verwaltungsrats aus.

Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung und Vertretung, gemäß Artikel 60 des Gesetzes, einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Bevollmächtigten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen und alleine oder gemeinsam handeln, übertragen. Ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse werden durch Beschluss des Verwaltungsrats geregelt. Die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied bedingt, dass der Verwaltungsrat der Generalversammlung jährlich Bericht erstattet über die Bezüge, Vergütungen und anderer Vorteile des Delegierten.

Die Gesellschaft kann ebenfalls notarielle oder privatschriftliche Spezialvollmachten erteilen.

Art. 13. Die Gesellschaft wird rechtmäßig durch die Kollektivunterschrift von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet.

Falls die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, verpflichtet Letzterer die Gesellschaft rechtmäßig durch seine Einzelunterschrift.

Titel V. - Aufsicht

Art. 14. Die Geschäfte der Gesellschaft obliegen der Aufsicht eines oder mehrerer Kommissare, welche nicht Aktionär sein müssen.

Die Generalversammlung der Aktionäre ernennt die Kommissare und bestimmt außerdem ihre Zahl, ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf.

Titel VI. - Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 15. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Vom jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent (10%) des Kapitals erreicht hat, so wie in Artikel 5 der Satzung vorgesehen, oder so wie es laut Artikel 5 erhöht oder reduziert wurde.

Die Hauptversammlung der Aktionäre bestimmt, auf Vorschlag des Verwaltungsrats, auf welche Weise über den Saldo des jährlichen Reingewinns verfügt wird.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Titel VII. - Liquidation

Art. 17. Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, durchgeführt.

Titel VIII. - Satzungsänderung

Art. 18. Die gegenwärtige Satzung kann durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche gemäß den Bestimmungen von Artikel 67-1 des Gesetzes abstimmt, abgeändert werden.

Titel IX. - Schlussbestimmung - Anwendbares Recht

Art. 19. Für alle in dieser Satzung nicht vorgesehenen Punkte, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet 2012 statt.

3) Ausnahmsweise kann der erste Vorsitzende des Verwaltungsrates von der ersten Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden.

Zeichnung und Einzahlung

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, erklären die erschienenen Parteien die dreihundertzehn (310) Aktien zu zeichnen wie folgt:

1) Herr Sinan SAR, vorgeannt, dreihundertzehn Aktien,	310
Total: dreihundertzehn Aktien,	310

Alle vorgeannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr ein Tausend ein hundert Euro (1.100,- EUR).

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend haben sich die Komparenten, vertreten wie hiavor erwähnt, zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft wird auf L-1420 Luxemburg, 5, avenue Gaston Diderich, festgesetzt.
2. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf einen (1), und die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
3. Zum Alleinigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:
 - Herr Waldemar WITT, Privatbeamter, wohnhaft in 97, rue de Strasbourg, L-2561 Luxemburg.
5. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Kohnen & Associés S.à r.l.", mit Sitz in L-1930 Luxemburg, 62, avenue de la Liberté, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 114190, wird zum Kommissar ernannt.
6. Die Mandate des Verwaltungsratsmitglieds und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2017.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: Sar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2011. Relation: LAC/2011/22149. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011074804/239.

(110083080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Alpina Real Estate GP, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 150.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011086506/10.

(110098118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Alpina Real Estate GP I, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 131.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011086507/10.

(110098129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Alpina Real Estate GP II, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 131.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011086508/10.

(110098165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Amalthee S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 122.864.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 22/03/2007 avec la Société Anonyme AMALTHEE S.A., précédemment avec Siège social à L-1724 Luxembourg, 11A boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg B 122864, a été résiliée avec effet au 31/03/2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE GENERALE BANK AND TRUST

Référence de publication: 2011086510/11.

(110097851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Anapurna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 13, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 96.348.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086511/10.

(110097876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Angels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.I.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 137.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086512/10.

(110097500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Aprisun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8038 Strassen, 4, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 142.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel ANTOINE

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011086515/11.

(110097520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Aramis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 144.563.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 17 juin 2011

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

ARAMIS S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2011086516/16.

(110098124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Armada Capital SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.177.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2011

Réviseur d'Entreprises

PriceWaterhouseCoopers S.à r.l.

400 route d'Esch

L-1014 Luxembourg

Le mandat est accordé pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Référence de publication: 2011086517/15.

(110097871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Arrechimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 47.856.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086518/10.

(110098114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Artuby SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.250.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARTUBY S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011086520/11.

(110097812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

ASTC Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.100.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique de la société en date du 10 juin 2011:

- La société Audit Conseil Services Sàrl (Anciennement Facts Audit Sàrl) démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat;

- Odd Financial Services S.A., ayant son siège social 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 145100 est nommé en remplacement de commissaire aux comptes démissionnaire avec effet immédiat et ce pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086521/15.

(110097243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Abelu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7336 Steinsel, 20, rue du Soleil.

R.C.S. Luxembourg B 124.710.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/06/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011086495/12.

(110097320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

ABS Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5488 Ehnen, 1, rue de Wormeldange-Haut.

R.C.S. Luxembourg B 153.029.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 juin 2011.

Pour ABS INVESTMENTS SA

Fiduciaire Roger Linster

Viviane Roman

Référence de publication: 2011086496/13.

(110098062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Ahorn BC, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 157.788.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2011086497/13.

(110098176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Akta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 161.076.

—
Extrait de l'AGE du 17 juin 2010

Les associés, réunis en assemblée générale, consentent à la résolution suivante:

Le siège social de la Société est transféré du 26 rue de l'Industrie L-8069 Bertrange vers le 61 route de Longwy L-8080 Bertrange.

Référence de publication: 2011086498/11.

(110097515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Alabama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 150.979.

—
Extrait de l'AGE du 17 juin 2010

Les associés, réunis en assemblée générale, consentent à la résolution suivante:

Le siège social de la Société est transféré du 26 rue de l'Industrie L-8069 Bertrange vers le 61 route de Longwy L-8080 Bertrange.

Référence de publication: 2011086499/11.

(110097514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Albi Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 52.094.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que les administrateurs de la Société ont changé d'adresse comme suit:

- Monsieur Pieter VAN NUGTEREN a désormais son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- Lux Konzern S.à.r.l. a désormais son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- Lux Business Management S.à.r.l. a désormais son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Il est également porté à la connaissance des tiers que le commissaire aux comptes de la Société, à savoir CO-VENTURES S.A. a changé d'adresse et a désormais son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

D'autre part, conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentant permanent de ses administrateurs:

- Monsieur Peter VAN OPSTAL, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a été nommé en date du 15 janvier 2009 en tant que représentant permanent de Lux Konzern S.à.r.l.

- Monsieur Gerard VAN HUNEN, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a été nommé en date du 15 janvier 2009 en tant que représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011086500/24.

(110098102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Affinia Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 161.119.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of May.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Affinia Netherlands Holdings B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office at Prins Hendriklaan 26, 1075 BD Amsterdam, the Netherlands, registered with the Dutch Trade Register under number 21006731 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr. Alexander Koch, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy dated 23 May 2011, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declared to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of " Affinia Luxembourg Finance S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the Grand Duchy of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office. The address of the Company's registered office may be changed to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the Group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights. In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at thirty thousand Dollars of the United States of America (USD 30,000.-) divided into thirty thousand (30,000) shares, with a par value of one Dollars of the United States of America (USD 1) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office, provided that at least one Class A Manager and one Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Wednesday of June of each year, at 10.30 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January of each year and ends on the last day of the month of December of the following year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the Company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the Sole Shareholder, represented as above stated, subscribed all the thirty thousand (30,000) shares issued by the Company (the "Issued Shares") and fully paid the Issued Shares as well as an aggregate share premium of sixty-seven million six hundred and nine thousand one hundred and thirty-four Dollars of the United States of America and seventy-two cents (USD 67,609,134.72) by a contribution in kind to the Company consisting of definite, due and payable receivables held by the Sole Shareholder in an equivalent aggregate nominal amount (the "Contribution").

The Sole Shareholder, specifically declared that the aggregate value of the Contribution is sixty-seven million six hundred and thirty-nine thousand one hundred and thirty-four Dollars of the United States of America and seventy-two cents (USD 67,639,134.72) thus at least equal to the nominal value of the Issued Shares and the aggregate share premium paid.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that there exists no impediments to the free disposal of the Contribution and that the receivables with respect to the Contribution are definite, due and payable receivables of the Sole Shareholder. The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the debtors of the said receivables under the Contribution from all their respective obligations and liabilities towards the Sole Shareholder in respect of the receivables so contributed.

The undersigned notary stated that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Transitory Provisions

The Sole Shareholder, represented as above, stated that the first financial year shall begin on the present date and will end on the 31st of December 2011.

Extraordinary general meeting

The Sole Shareholder, represented as above, in its capacity of sole shareholder of the Company, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

- Mr Michael Firmin Beyer, born in Ohio, United States of America, on 31 July 1969, residing at 7724 Forest Creek Ct., Maumee, Ohio USA 43537, as Class A Manager;

- Mr Edmund Thomas LaCross, born in Michigan, United States of America on 4 May 1954, with professional address at 1101 Technology Dr., Ann Arbor Michigan U.S.A. 48108, as Class A Manager;

- Mr Geoffrey Henry, born in Chênée, Belgium, on 5 May 1972, with professional address at 41, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, as Class B Manager; and

- Mrs Valérie Emond, born in Saint-Mard, Belgium, on 30 August 1973, with professional address at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, as Class B Manager.

2. Resolved that the registered office shall be at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately seven thousand euro (7.000.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois mai.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

Affinia Netherlands Holdings B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Prins Hendriklaan 26, 1075 BD Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Pays-Bas sous le numéro 21006731 (l'"Associé Unique"),

représentée par M. Alexander Koch, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration daté du 23 mai 2011, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Affinia Luxembourg Finance S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi au Grand-Duché de Luxembourg. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus. L'adresse du siège social de la Société peut être changée à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par le vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements de tout autre forme ou sorte ou octroyer des garanties ou sûretés de toute forme ou sorte, en faveur des sociétés ou entreprises faisant partie du Groupe dans lequel la Société est un membre.

La Société peut aussi investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute forme ou sorte.

La Société peut faire toute sorte ou forme d'emprunt et émettre des bonds, notes ou tout autre instrument de dette ainsi que des warrants ou autre droit de subscription d'action.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle considère comme utile pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30,000) divisé en trente mille (30,000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction, à condition qu'au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou

plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le premier Mercredi de Juin à 10h30. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation envoyée aux associés conformément à la Loi contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale. Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de Janvier de chaque année et finit le dernier jour du mois de Décembre de l'année suivante.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Associé Unique, représenté comme ci-dessus, a souscrit toutes les trente mille (30.000) parts sociales émises par la Société (les "Parts Sociales Emises") et les a intégralement libérées en espèces ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total de soixante-sept millions six cent neuf mille cent trente-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-douze cents (USD 67.609.134,72) par un apport en nature constitué de créances certaines, liquides et exigibles détenues par l'Associé Unique d'un montant nominal équivalent ("Apport"),

L'Associé Unique a spécialement déclaré que la valeur totale de l'Apport est soixante-sept millions six cent trente-neuf mille cent trente-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-douze cents (USD 67.639.134,72) par conséquent au moins égal à la valeur nominale des Parts Sociales Emises et du montant total de la prime d'émission payée.

L'Associé Unique, agissant par son représentant dûment mandaté, a déclaré qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de l'Apport et que les créances concernant l'Apport sont des créances certaines, liquides et exigibles de l'Associé Unique. L'Associé Unique, agissant par son représentant dûment mandaté, irrévocablement et inconditionnellement, renonce et décharge les débiteurs desdites créances sous l'Apport de toutes leurs obligations et responsabilités respectives à l'égard de l'Associé Unique en rapport avec les créances contribuées. Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Dispositions transitoires

L'Associé Unique, représenté comme ci-dessus, a déclaré que la première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2011.

Assemblée générale extraordinaire

L'Associé Unique, représenté comme ci-dessus, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

- 1) Fixation du nombre de Gérants à quatre (4) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée
 - Mr Michael Firmin Beyer, né à Ohio, Etats-Unis d'Amérique, le 31 juillet 1969, demeurant à 7724 Forest Creek Ct., Maumee, Ohio USA 43537, comme Gérant de Catégorie A;
 - Mr Edmund Thomas LaCross, né à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, le 4 mai 1954, ayant son adresse professionnelle à 1101 Technology Dr., Ann Arbor Michigan U.S.A. 48108, comme Gérant de Catégorie A;
 - Mr Geoffrey Henry, né à Chênée, Belgique, le 5 mai 1972, ayant son adresse professionnelle à 41, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, comme Gérant de Catégorie B et;
 - Madame Valérie Emond, née à Saint-Mard, Belgique, le 30 août 1973, ayant son adresse professionnelle à 41, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, comme Gérant de Catégorie B.
- 2) Fixation du siège social de la Société à 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ sept mille euros (7.000.- EUR).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Koch, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2011. Relation: LAC/2011/23961. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011074798/590.

(110083434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Alerio Capital Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALERIO CAPITAL MANAGEMENT

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011086501/11.

(110097526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Almacantar, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 149.157.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société tenue extraordinairement en date du 20 juin 2011 à Luxembourg

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

M. Michael Richard HUSSEY

M. Neil Leslie JONES

M. Detlef SEUFFERT

M. Pierre MARTINET

M. Alessandro POTESTA

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle portant sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale acte la démission de Mme Raffaella PAPA de ses fonctions d'administrateur avec effet à la date de la présente assemblée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086502/19.

(110097698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Beuvillon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.648.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEUVILLON HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011086535/11.

(110097285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Beim Figaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 23, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 26.725.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 juin 2011.

Pour BEIM FIGARO SARL

Fiduciaire Roger Linster

Viviane Roman

Référence de publication: 2011086536/13.

(110098051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Betulla Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BETULLA FINANCIERE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011086538/11.

(110097521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Betulla Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.610.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 5 avril 2011

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. Monsieur Xavier SOULARD a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *BETULLA FINANCIERE S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011086539/19.

(110097548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Boito Architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 12, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 117.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086542/10.

(110097502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Bornan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *BORNAN INVESTMENTS S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011086543/11.

(110097666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Brock Berdorf GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 146.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086544/9.

(110097518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Bucephale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.199.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BUCEPHALE SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2011086545/11.

(110097410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

ALM Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.137.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the eleventh day of May.

Before the undersigned Maitre Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.616,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “ALM Global S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers provided always that no such branch or other office is established in the United Kingdom or in Israel. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad (but never to the United Kingdom or to Israel) until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company, foundation or enterprise, including any company, foundation or enterprise outside the Grand-Duchy of Luxembourg. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or decreased unlimited number of times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among the shareholders of the Company.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.3. A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company shall refuse to register the transfer of a share where the relevant instrument of transfer has been executed in either the United Kingdom or in Israel.

6.4. The shares shall not be paired with any shares issued by a company incorporated in either the United Kingdom or in Israel.

6.5. A register of shareholders is kept at the registered office (outside the United Kingdom and Israel at all times) and may be examined by each shareholder upon request. No register of shareholders shall be kept by or on behalf of the Company in either the United Kingdom or in Israel.

6.6. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board) composed of at least one (1) class A manager (hereafter Class A Manager), one (1) class B manager (hereafter Class B Manager) and two (2) class C managers (hereafter Class C Manager(s)) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. No person resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes may

- (a) be elected or appointed as manager; or
- (b) act as manager of the Company.

For the purposes of (b) above, a manager who becomes resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes shall be treated as having resigned immediately prior to becoming a resident or based in the United Kingdom.

7.3. The Board may choose from among its members a chairman. No manager may act as chairman for a meeting of the Board if he is present in either the United Kingdom or in Israel at the time of that meeting of the Board.

7.4. Without prejudice to article 7.2 (b), the managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
- (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg (and in any cases never in the United Kingdom or Israel).

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. No notice and no board papers are required to be given to any member of the Board who is physically present in the United Kingdom. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager who is not resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and includes the Class A Manager or his/its duly appointed attorney provided that none of those members present or represented are resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that such majority includes the vote of the Class A Manager or his/its duly appointed attorney. In case of tie of votes, the chairman will have a decisive vote. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Where the appointment of the manager acting as aforesaid is defective as a result of that manager or person being resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes, or such manager would otherwise be disqualified or required to vacate office or treated as having resigned as a result of becoming resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes, all acts done by, in preparation for, or pursuant to any meeting of the managers at which that person was present or in connection with any written resolution signed by or on behalf of that person shall be void.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held provided that no manager may participate in a meeting of the Board whether by teleconference or other communications equipment or otherwise where such manager is physically present in the United Kingdom or in Israel. Where any manager participates in a meeting of the Board in the United Kingdom or in Israel all acts and resolutions of that meeting shall be void.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature provided that no Managers Circular Resolutions may be signed in the United Kingdom or in Israel. Any Managers Circular Resolutions signed by any manager in the United Kingdom or in Israel shall be void.

8.3. Representation

(i) Subject to Articles 8.3 (ii) and (iii), the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers of which at least one is a Class C Manager.

(ii) Subject to the rights of the general meeting of the shareholders and to Article

8.3 (iii), the Company shall only be bound with respect to resolutions relating to the following matters by the signature of two (2) managers of which one is a Class A Manager and the other is a Class C Manager:

(a) any matter relating directly or indirectly to Eurasian Natural Resources Corporation PLC, a company organized and existing under the laws of the United Kingdom, its successors or assigns or any of their respective parent company, if applicable;

(b) any change in the nature or scope of the business of the Company or of any entity the board of directors or managers of which includes at least one representative appointed by the Company or of which the Company is a member or a shareholder;

(c) any alteration to the constitutional documents of the Company, including these articles of association, or of any entity the board of directors or managers of which includes at least one representative appointed by the Company or of which the Company is a member or a shareholder;

(d) the appointment of auditors of the Company or of any entity the board of directors or managers of which includes at least one representative appointed by the Company or of which the Company is a member or a shareholder;

(e) any issuance, acquisition, disposal, redemption or repurchase of shares or interests by any entity the board of directors or managers of which includes at least one representative appointed by the Company or of which the Company is a member or a shareholder;

(f) any transaction (i) under which the maximum liability of the Company or any entity the board of directors or managers of which includes at least one representative appointed by the Company or of which the Company is a member or a shareholder is either unlimited or is equal to or exceeds an amount equal to five percent of the revenues of the Company or such entity for the last financial year, or (ii) the economic effect of which is equivalent to the acquisition, disposal, encumbrance or similar effect of an asset valued at in excess of five per cent of the revenues for the last financial year of the Company or an entity the board of managers or members of which includes at least one representative appointed by the Company or of which the Company is a member or a shareholder;

(g) any action of the Company or of any entity the board of managers of which includes at least one representative appointed by the Company or of which the Company is a member or a shareholder in connection with court, arbitration or other similar proceedings;

(h) any participation directly or indirectly in the capital of another entity or changing the size of such participation;

(i) any matter relating to the merger, demerger, dissolution or liquidation of the Company or of any entity the board of directors or managers of which includes at least one representative appointed by the Company or of which the Company is a member or a shareholder;

(j) transferring any duty of the Company to another entity;

(k) lending or borrowing money by the Company or any entity the board of directors or managers of which includes at least one representative appointed by the Company or of which the Company is a member or a shareholder where the loan amount or the amount of borrowed money is equal to or exceeds five percent of revenues of the Company or such entity for the last financial year.

(iii) Nothing in Articles 8.3 (i) or (ii) above shall authorise or permit the appointment (or the variation of the terms of appointment) of any person as Board representative, which shall be governed exclusively by Article 8.1.

Art. 9. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholder representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight

(8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares and to have them fully paid up in cash by a contribution of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to be allocated to the share capital account of the Company.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

Declaration of sole shareholder in lieu of a General Meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to pass the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following person is appointed as Class A Manager of the Company for an undetermined period:
 - Mr. Alexandre Machkevitch, residing at parcel 120, block 6916, Herbert Samuel St 36-42, Tel Aviv, Israel.
3. The following person is appointed as Class B Manager of the Company for an undetermined period:
 - ALM Luxembourg Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.609.
4. The following persons are appointed as Class C Managers of the Company for an undetermined period:
 - ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.336; and
 - Mr. Richard Brekelmans, company director, born on 12 September 1960 in Amsterdam, the Netherlands, professionally residing at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onzième jour de mai,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., (société à responsabilité limitée) une société constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.616,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en sa capacité mentionnée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituée de la façon suivante et dont les Statuts seront les suivants:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "ALM Global S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance à condition qu'en toute circonstance aucune de ces filiales ou autres bureaux ne soient établis au Royaume-Uni ou en Israël. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements

extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger (mais jamais au Royaume-Uni ou en Israël), jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, fondation ou entreprise, en ce compris toute société, fondation ou entreprise établie hors du Grand-Duché de Luxembourg. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, sans limitation, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.3. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société refusera d'enregistrer tout transfert de part sociale lorsque l'instrument de transfert a été signé au Royaume-Uni ou en Israël.

6.4 Les parts sociales ne peuvent en aucun cas être couplées avec toute part sociale ou action émise par une société immatriculée au Royaume-Uni ou en Israël.

6.5. Un registre des associés est tenu au siège social (en toutes circonstances, en dehors du Royaume-Uni et Israël) et peut être consulté à la demande de chaque associé. Aucun registre d'associés ne sera tenu par la Société ou pour son compte au Royaume-Uni ou en Israël.

6.6. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins un (1) gérant de catégorie A (ci-après Gérant de Catégorie A), un (1) gérant de catégorie B (ci-après Gérant de Catégorie B) et deux (2) gérants de catégorie C (ci-après Gérants de Catégorie C) nommés par une résolution des associés qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Aucune personne domiciliée ou établie au Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises ou autres ne peut:

- a. être élue ou nommée en qualité de gérant; ou
- b. agir de fait comme un gérant.

Pour les besoins du point (b) ci-dessus, un gérant qui devient résident ou s'établit au Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises ou autres sera considéré comme ayant immédiatement démissionné avant de devenir résident ou avant de s'établir au Royaume-Uni.

7.3. Le Conseil peut choisir un président parmi ses membres. Aucun gérant ne peut agir comme président d'une réunion du Conseil s'il est physiquement présent au Royaume-Uni ou en Israël au moment de cette réunion du Conseil.

7.4. Sans préjudice de l'article 7.2 (b), les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg (et en tout cas, jamais au Royaume-Uni ou en Israël).

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Aucune convocation et aucun document ne doivent nécessairement être remis à un membre du Conseil qui est physiquement présent au Royaume-Uni. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant qui n'est pas résident ou établi au Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises ou autres afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et comprend le Gérant de Catégorie A ou son représentant dûment nommé sous réserve qu'aucun des membres présents ou représentés ne soient pas résidents ou basés au Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises ou autres. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que cette majorité inclue la voix du Gérant de Catégorie A ou de son représentant dûment nommé. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Lorsque la nomination du gérant agissant tel que décrit ci-dessus est irrégulière au motif que ce gérant ou cette personne est résidente ou établie au Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises ou pour toute autre raison ou lorsque ledit gérant serait autrement disqualifié ou contraint d'abandonner ses fonctions ou considéré comme ayant démissionné au motif que ce gérant devienne résident ou s'établisse au Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises ou autres, tous les actes faits par, ou en préparation pour, le Conseil ou conformément à toute réunion du Conseil au cours de laquelle cette personne était présente ou pour toute résolution écrite signée par cette personne ou par un de ses représentants seront nuls.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue étant entendu qu'aucun gérant ne peut participer à une réunion du Conseil par téléconférence, d'autres moyens de communication ou autrement si ce gérant est physiquement présent au Royaume-Uni ou en Israël. Si un gérant participe à une réunion du Conseil alors qu'il se trouve au Royaume-Uni ou en Israël, tous les actes et décisions de cette réunion seront nuls.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature étant entendu qu'aucune Résolution Circulaire des Gérants ne peut être signée au Royaume-Uni ou en Israël. Toute Résolution Circulaire des Gérants signée par un gérant au Royaume-Uni ou en Israël sera nulle.

8.3. Représentation

(i) Sous réserve des Articles 8.3 (ii) et (iii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants dont l'un au moins est un Gérant de Catégorie C.

(ii) Sous réserve des droits de l'assemblée générale des associés et de l'Article 8.3 (iii), la Société est uniquement engagée pour les décisions relatives aux sujets suivants par la signature de deux gérants dont l'un est un Gérant de Catégorie A et l'autre un Gérant de Catégorie C:

(a) tout sujet en relation directe ou indirecte avec Eurasian Natural Resources Corporation PLC, une société constituée et existante selon les lois du Royaume-Uni, ses successeurs ou ayants droit ou leurs sociétés affiliées respectives, le cas échéant;

(b) tout changement dans la nature ou le cadre des affaires de la Société ou de toute entité dont le conseil d'administration ou de gérance comprend un représentant nommé par la Société ou dont la Société est un membre ou un actionnaire;

(c) toute modification des documents constitutifs de la Société, y compris ces statuts, ou de toute entité dont le conseil d'administration ou de gérance comprend au moins un représentant nommé par la Société ou dont la Société est un membre ou actionnaire;

(d) la nomination des réviseurs de la Société ou de toute entité dont le conseil d'administration ou de gérance comprend au moins un représentant nommé par la Société ou dont la Société est un membre ou actionnaire;

(e) toute émission, acquisition, vente, rachat ou remboursement d'actions ou d'intérêts dans toute entité dont le conseil d'administration ou de gérance comprend au moins un représentant nommé par la Société ou dont la Société est un membre ou actionnaire;

(f) toute transaction (i) pour laquelle la responsabilité maximale de Société ou de toute entité dont le conseil d'administration ou de gérance comprend au moins un représentant nommé par la Société ou dont la Société est un membre ou actionnaire, est soit illimitée soit égale ou supérieure à un montant égal à cinq pour cent des recettes de la Société ou d'une telle entité lors du dernier exercice comptable, ou (ii) dont les effets économiques sont équivalents à l'acquisition, la vente, l'engagement ou assimilés d'un actif évalué à une valeur excédant cinq pour cent des recettes du dernier exercice comptable de la Société ou d'une entité dont le conseil d'administration ou de gérance comprend au moins un représentant nommé par la Société ou dont la Société est un membre ou actionnaire;

(g) toute action de la Société ou de toute entité dont le conseil d'administration ou de gérance comprend au moins un représentant nommé par la Société ou dont la Société est un membre ou actionnaire en rapport avec une procédure judiciaire ou arbitrale ou toute autre procédure similaire;

(h) toute participation directe ou indirecte dans le capital d'une autre entité ou modifiant la taille d'une telle participation;

(i) tout sujet relatif à la fusion, la scission, la dissolution ou la liquidation de la Société ou de toute entité dont le conseil d'administration ou de gérance comprend au moins un représentant nommé par la Société ou dont la Société est un membre ou actionnaire;

(j) relatif au transfert de n'importe quelle obligation de la Société à une autre entité; et

(k) relatif au prêt ou à l'emprunt d'argent par la Société ou par toute entité dont le conseil d'administration ou de gérance comprend au moins un représentant nommé par la Société ou dont la Société est un membre ou actionnaire lorsque le montant du prêt ou de l'emprunt est égal ou supérieur à cinq pour cent des recettes de la Société ou d'une telle entité lors du dernier exercice comptable.

(iii) Rien aux Articles 8.3 (i) ou (ii) ci-dessus n'autorise ou ne permet la nomination (ou la modification des termes d'une nomination) d'une personne en tant que représentant du Conseil; ce point sera exclusivement régi par l'Article 8.1.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

(v) Si les dividendes intérimaires distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, ladite partie, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

Déclaration de l'associé unique en lieu et Place d'une Assemblée Générale

La comparante précitée, représentant la totalité du capital souscrit, a immédiatement procédé à l'adoption des résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

2. La personne suivante est nommée Gérant de Catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Alexandre Machkevitch, domicilié à parcel 120, block 6916, Herbert Samuel St 36-42, Tel-Aviv, Israël.

3. La personne suivante est nommée Gérant de Catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

- ALM Luxembourg Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.609.

4. Les personnes suivantes sont nommées Gérants de Catégorie C de la Société pour une durée indéterminée:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.336; et

- Mr. Richard Brekelmans, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, les Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, ladite partie a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mai 2011. Relation: EAC/2011/6723. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011074831/626.

(110083742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Cidron Diego S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.850.

—
Par résolutions signées en date du 9 juin 2011, l'associé unique a décidé de nommer Wilhelmina von Alwyn - Steennis, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011086557/13.

(110097344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Cotton Connect Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 150.383.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales de la Société en date du 14 juin 2011 que 6.250 parts sociales détenue par la société C&A Retail S.A. ont été cédée à C&A Foundation.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011086561/13.

(110097858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Cadu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3620 Kayl, 60, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 22.067.

—
Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 juin 2011.

Pour CADU SARL

Fiduciaire Roger Linster

Viviane Roman

Référence de publication: 2011086562/13.

(110098048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Confiserie de Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 105.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086558/9.

(110098152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Casamance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.869.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CASAMANCE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011086564/11.

(110097339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Casamance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.869.

*Extrait du Procès-Verbal des décisions de l'Actionnaire Unique prises le 07 juin 2011**Sixième résolution:*

L'Actionnaire Unique accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir de ce jour Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Septième résolution:

L'Actionnaire Unique accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir de ce jour Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CASAMANCE S.A

Société Anonyme

Référence de publication: 2011086565/21.

(110097361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

CB Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CB CAPITAL S.A.

Référence de publication: 2011086566/10.

(110097708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

CCP II Berlin GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 111.619.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086567/9.

(110097831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

CCP II Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 111.620.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086568/9.

(110097830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Battlestar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 161.100.

STATUTES

In the year two thousand and eleven.

On the nineteenth day of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The company GMT Communications Partners III, L.P., registered with the Companies House, Cardiff, under number LP011269, and with its registered office at GY1 3DA St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques,

the company GMT Communications Partners III - A L.P, registered with the Companies House, Cardiff, under number LP012662, and with its registered office at GY1 3DA St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, and

the company GMT Associates III, L.P., registered with the Companies House, Cardiff, under number LP012176, and with its registered office at GY1 3DA St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, here represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing at Junglinster, by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the amended Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Battlestar S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at fifty one thousand Euro (EUR 51,000.-) represented by fifty one thousand (51,000) sharequotas of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing parties, duly represented, declare to subscribe the fifty one thousand (51,000) sharequotas with a par value of one Euro (EUR 1.-) each as follow:

1. The company GMT Communications Partners III, L.P., pre-named, forty five thousand four hundred and thirty six sharequotas;	45,436
2. the company GMT Communications Partners III - A L.P, pre-named, five thousand and sixty four sharequotas,	5,064
3. the company GMT Associates III, L.P., pre-named, five hundred sharequotas,	500
Total: fifty one thousand sharequotas,	51,000

All the fifty one thousand (51,000) sharequotas have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of fifty one thousand Euro (EUR 51,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred and fifty Euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the company, the shareholders representing the entire corporate capital have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

Mr. Sebastian SIPP, company director, born in Munich (Germany), on July 6, 1978, residing professionally at W1J 0DR London (United Kingdom), Sackville House, 1st floor, 40, Piccadilly, and Mr. Ashley LONG, company director, born in Altrincham (United Kingdom), on March 29, 1960, residing professionally at W1J 0DR London (United Kingdom), Sackville House, 1st floor, 40, Piccadilly, are appointed as managers of the category A for an unlimited duration.

Second resolution

Mr. Jean-Christophe DAUPHIN, company director, born in Nancy (France), on November 20, 1976, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and Mr. Georges SCHEUER, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on June 5, 1967, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, are appointed as managers of the category B for an unlimited duration.

Third resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said attorney signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

La société GMT Communications Partners III, L.P., enregistrée auprès du Companies House, Cardiff, sous le numéro LP011269, avec siège social à GY1 3DA St Peter Port, Guernsey, Iles Anglo-Normandes, PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques,

la société GMT Communications Partners III - A L.P, enregistrée auprès du Companies House, Cardiff, sous le numéro LP012662, avec siège social à GY1 3DA St Peter Port, Guernsey, Iles Anglo-Normandes, PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, et

la société GMT Associates III, L.P., enregistrée auprès du Companies House, Cardiff, sous le numéro LP012176, avec siège social à GY1 3DA St Peter Port, Guernsey, Iles Anglo-Normandes, PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques,

ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de trois procurations sous seing privé.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les comparantes, représentées par Monsieur Alain THILL, pré-nommé, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Battlestar S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties. Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinquante et un mille Euros (EUR 51.000,-), représenté par cinquante et une mille (51.000) parts sociales de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, dûment représentées, déclarent souscrire les cinquante et une mille (51.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune comme suit:

1. La société GMT Communications Partners III, L.P., prénommée, quarante-cinq mille quatre cent trente-six parts sociales,	45.436
2. la société GMT Communications Partners III - A L.P, pré-nommée, cinq mille soixante-quatre parts sociales,	5.064
3. la société GMT Associates III, L.P., pré-nommée, cinq cents parts sociales,	500
Total: cinquante et une mille parts sociales,	51.000

Toutes les cinquante et une mille (51.000) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de cinquante et un mille Euros (EUR 51.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent cinquante Euros.

Résolutions des associées

Immédiatement après la constitution de la société, les associées, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Monsieur Sebastian SIPP, administrateur de sociétés, né à Munich (Allemagne), le 6 juillet 1978, demeurant professionnellement à W1J 0DR Londres (Royaume-Uni), Sackville House, 1st floor, 40, Piccadilly, et Monsieur Ashley LONG, administrateur de sociétés, né à Altrincham (Royaume-Uni), le 29 mars 1960, demeurant professionnellement à W1J 0DR Londres (Royaume-Uni), Sackville House, 1st floor, 40, Piccadilly, sont nommés gérants de catégorie A pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et Monsieur Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, sont nommés gérants de catégorie B pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mai 2011. Relation GRE/2011/1950. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011074845/357.

(110082990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

CCP II Dusseldorf GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.964.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086569/9.

(110097829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

CCP II Dusseldorf S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.949.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086570/9.

(110097828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

CCP II Logistics S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.842.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086571/9.

(110097827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

CCP II Netherlands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.956.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086572/9.

(110097825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

CCP II Office 1 Netherlands S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.130.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086573/9.

(110097826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

CCP II Office 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.955.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086574/9.

(110097824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Cebi-Aviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 59.172.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011086575/12.

(110097256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Aviapartner Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 109.949.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, la Fiduciaire Générale de Luxembourg S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 2 octobre 2006 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Aviapartner Group S.A. en liquidation volontaire, la société domiciliée, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B109949 et
- Fiduciaire Générale de Luxembourg S.A., le domiciliataire, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 juin 2011.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2011086494/17.

(110097922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Almasa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 14.210.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 juin 2011

- la démission de Madame Nicole THIRION de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Nicole THIRION, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 7 juin 2011.

Certifié sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

I. SCHUL / L. MOSTADE

Administrateur / Administrateur Et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011086503/17.

(110097998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

ASTC Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 145.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086522/10.

(110097245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

BlueOrchard Loans for Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.644.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 1^{er} juin 2011

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de BDO Audit, ayant son siège social au 2, avenue Charles De Gaulle, L - 1653 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 147 570 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2011.

A Luxembourg, le 22 juin 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2011086526/16.

(110097471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

CFN (Management) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 144.567.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 21.06.2011 de la société CFN (MANAGEMENT) S.à.r.l. il a été décidé:

1. Révocation de Monsieur DERUDDER Vincent J. comme gérant et nomination de Monsieur WIRTZ Emile, né le 27.09.1963, 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg comme gérant.

2. Changement du siège à 6, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg

Luxembourg, le 21.06.2011.

CFN (MANAGEMENT) S.à.r.l.

Référence de publication: 2011086585/14.

(110097182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

CFN (Management) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 144.567.

Monsieur Emile Wirtz, en sa qualité de gérant de la Société, déclare accepter la cession de parts au nom de la société CFA (Management) S.à r.l..

Transfert de 1.500 parts pour le prix de 1.00 EUR de la société CFN (MANAGEMENT) S.à r.l., numéro de registre de commerce B 144567, avec siège social à 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, et au capital de 15.000,00.- EUR de

NUCLEUS MANAGEMENT S.A., RCB 60101,19, rue Eugène Ruppert. L-2453 Luxembourg (Cédant)

à TRIMLINE S.A., RCB 29944, 6, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg (Cessionnaire)

Faite et établie à Luxembourg, le 21.06.2011.

E. Wirtz

Gérant

Référence de publication: 2011086586/17.

(110097182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Cheverny CEO Search S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 51, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 145.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cheverny CEO Search S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011086587/11.

(110097456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Choco Chris, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 152.871.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

: Luxembourg, le 23 juin 2011.

Référence de publication: 2011086588/10.

(110097505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Citafinance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011086589/11.

(110097713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Clear Vision International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 72.155.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/06/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011086593/12.

(110097321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Climatherme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.437.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/06/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011086594/12.

(110097323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Codralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 84.489.

Le bilan au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CODRALUX S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011086595/13.

(110097441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Commercial Metals Company US (Luxembourg), S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 160.545.

Extrait de la résolution du 23 juin 2011 des associés de la Société

En date du 23 juin 2011, les associés de la Société ont accepté que Commercial Metals Company transfère, avec effet au 23 juin 2011, la totalité de ses 19.800 (dix-neuf mille huit cents) parts de commanditaire dans la Société à CMC GH, LLC, une société à responsabilité limitée, constitué et régie sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Country of New Castle, DE-19808, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au registre du Delaware Secretary of State sous le numéro 4979190 et ceci sur base d'un contrat de transfert du même.

Dès lors, à compter du 23 juin 2011, CMC GH, LLC est le nouvel associé commanditaire de la Société détenant 19.800 (dix-neuf mille huit cents) parts de commanditaire de la Société.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011086597/17.

(110097952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Compagnie de Sécurité S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011086598/13.

(110097834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Egerton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 106.369.

Extrait des résolutions de l'Assemblée générale annuelle des associés

En date du 29 avril 2011 l'assemblée générale a décidé de renouveler les mandats des gérants de Monsieur Ian GALLIENNE et de Monsieur Xavier LIKIN, avec effet immédiat.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011084889/16.

(110094051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.
